

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 331/A.I.

Objet:  
Successions indigènes.

Astrida, le 14 février 1951.-

Monsieur le Gouverneur,



Suite à votre lettre n°607/195/A.0 en date du 26 janvier 1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé GAKWANDI repris à la liste jointe à votre précitée était effectivement originaire du territoire d'Astrida.

Ses père et mère (P. Rwamakombe, M. Nyiranuma) habitent la s/chefferie Cyanika en chefferie Bufundu.

L'Administrateur de Territoire, ff.,  
J. KIRSCH,

Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi  
à

USUMBURA.-